

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2022

<b>DÉLIBÉRATION N°CP2022- 10/4/19 DOSSIER N°5397</b>	<b>CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE DE REPAS LE MERCREDI EN PERIODE SCOLAIRE AUX ENFANTS DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BOURGANEUF</b>
--	---

Étaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Mary-Line COINDAT à Eric BODEAU  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Patrice FILLOUX à Thierry BOURGUIGNON  
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET  
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Développement/Direction de l'Éducation*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE DE REPAS LE  
MERCREDI EN PERIODE SCOLAIRE AUX ENFANTS DU CENTRE DE  
LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BOURGANEUF**




**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2022-10/4/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- Autorise Madame la Présidente du Conseil départemental à signer la convention quadripartite annexée à la présente délibération et relative à la fourniture de repas aux enfants bénéficiaires du Centre de Loisirs Sans Hébergement de Bourganeuf les mercredis en période scolaire.

Publié sur le site [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 9 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022  
Reçu en préfecture le 07/11/2022  
Publié le   
ID : 023-222309627-20221102-CP2022297-DE

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**